



## **BUDGET PRIMITIF 2021**

### **Lotissement « Les Trente »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2021 du lotissement « Les Trente », qui s'équilibre à 280 838.46 € en fonctionnement et à 280 838.46 € en investissement.

### **Assainissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2021 de l'assainissement qui s'équilibre à 222 519.00 € en exploitation et à 179 105.00 € en investissement.

### **Commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2021 de la Commune qui s'équilibre à 1 615 216.00 € en fonctionnement et à 952 915.00 € en investissement.

### **Vote des taux d'imposition 2021**

Le Maire rappelle que conformément à la réforme gouvernementale, la taxe d'habitation est supprimée. En compensation, la taxe foncière bâti départementale est reversée à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas augmenter la part communale des taux d'imposition à savoir :

Taxe Foncière bâti : 31.16 % (12.60 % (taux communal) + 18.56 % (taux départemental))

Taxe Foncière non bâti : 34.97 %

## **PLAN D'EPANDAGE – UNITE DE METHANISATION- FERTYLAGRY**

Les Conseillers Municipaux ont tous été destinataires du lien permettant la consultation du dossier relatif au projet de création d'une unité de méthanisation sur la Commune de GRISELLES. Un exemplaire de ce document a été mis à disposition du public en Mairie.

Considérant qu'il est partie prenante de ce projet, le Maire indique qu'il ne participera ni au débat, ni au vote.

Il donne donc la parole à Monsieur Antoine MORIN, Adjoint, afin de présenter ce dossier et apporter quelques précisions sur le plan d'épandage pour lequel la Commune est concernée.

Après avoir répondu aux questions de Monsieur THOMASSET et entendu d'autres éléments émanant de Monsieur AUTELLET, d'une manière générale les Conseillers Municipaux félicitent Monsieur MORIN pour son exposé très précis, clair, complet et impartial. Il a su rendre accessible à tous les élus, la compréhension d'un dossier assez complexe.

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 1 contre, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour un épandage des digestats (déchets digérés par la méthanisation) sur le territoire communal tel que présenté dans ce dossier.

## **ACQUISITION TERRAIN IMPASSE DE BRETAGNE**

Conformément au souhait des Conseillers Municipaux lors de la séance du 9 mars dernier, le Maire a pris contact avec le propriétaire du terrain cadastré section H n° 540 d'une superficie de 575 m<sup>2</sup> jouxtant le terrain de football.

Dans sa réponse du 8 avril, ce propriétaire accepte l'offre faite par le Conseil Municipal pour l'acquisition de cette parcelle au prix de 17 € le m<sup>2</sup> soit un coût de 9 775.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, acte donc cette acquisition au prix susmentionné et autorise le Maire à signer tout document inhérent.

## **MODIFICATION PARKING MICRO-CRECHE – CREATION VOIE NOUVELLE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission chargée de la voirie s'est réunie pour étudier le dossier de modification du parking de la micro-crèche.

Considérant qu'il est indispensable de conserver les places de stationnement actuelles, cette commission propose la création d'une voie nouvelle qui sera réservée essentiellement pour les bus scolaires.

Après consultation de trois entreprises, l'offre émise par l'entreprise TINET d'un montant de 45 077.02 € TTC est la mieux disante.

Le Maire précise que cette entreprise s'est engagée à réaliser les travaux pour la rentrée de septembre prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable à la création de cette voie et retient l'entreprise TINET.

## **ADHESION SERVICE MEDECINE PREVENTIVE – CDG 45**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention qui liait la Commune et le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Loiret concernant la médecine du travail du personnel communal est arrivée à expiration le 31 décembre 2020.

Aussi, il propose de renouveler l'adhésion au service de médecine préventive de cette structure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

## **PROGRAMME VOIRIE 2021**

Le Maire fait part aux élus du résultat de la consultation des entreprises effectuée pour les travaux de voirie en 2021. Il rappelle l'estimation du coût de ces travaux qui était de 136 740.00 € TTC.

Après analyse par le bureau d'étude INCA des devis reçus, il s'avère que l'entreprise VAUVELLE dont l'offre s'élève à 79 023.54 € TTC peut être retenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir cette entreprise et autorise le Maire à signer l'acte d'engagement.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **Adhésion Fonds Unifié Logement/Fonds d'Aide aux Jeunes**

Le Maire fait part au Conseil Municipal que la Commune adhère à ces deux fonds auprès du Département.

Les coûts en sont les suivants :

FUL : 0.77 €/habitant

FAJ : 0.11 €/habitant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de renouveler son adhésion.

### **Convention espaces verts – 3CBO**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la 3CBO a acté la volonté de confier l'entretien des espaces verts de la zone d'activités des Sablonnières et de la micro-crèche aux services techniques communaux.

En compensation, la Communauté de Communes reversera la somme de 767.00 € à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise le Maire à signer la convention inhérente.

### **Modification statuts 3CBO – Prise compétence « Mobilité »**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la 3CBO, dans sa séance du 25 mars dernier, a décidé de prendre la compétence mobilité, possibilité offerte par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) ; la 3CBO deviendra ainsi Autorité Organisatrice de la Mobilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et pourra, après diagnostic et études des enjeux propres à son territoire, proposer des services et solutions de mobilité adaptés aux besoins de ses habitants.

Pour ce faire, il convient d'ajouter cette compétence facultative dans les statuts de cette structure et de ce fait, consulter les Communes membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le transfert de la compétence mobilité à la 3CBO
- Prend acte que la 3CBO ne souhaite pas demander le transfert des services Rémi organisés actuellement par la Région sur son ressort territorial (services de transport scolaire, services réguliers de transport public et services à la demande de transport public)
- Valide la modification des statuts de la 3CBO
- Autorise le Maire à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **COMMUNICATIONS DIVERSES**

### **Anniversaire des 150 ans de la guerre de 1870**

Le Maire fait part qu'il a reçu les membres de l'association « Histoire de Griselles » qui souhaitent organiser une exposition et célébrer ainsi le 150<sup>ème</sup> anniversaire de la guerre de 1870. Monsieur AUTELLET précise que cette association prendra le nom de « Histoire du Gâtinais ».

Celle-ci aurait lieu du 6 au 14 novembre 2021 à la salle polyvalente.

Il fait part qu'il a donné un accord de principe à l'organisation de cette manifestation, mais souhaite néanmoins l'aval du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable. A charge pour ces organisateurs de contacter l'association BAL « danse » pour définir les espaces nécessaires à chacune de ces activités.

### **Tri sélectif – ordures ménagères**

Le Maire fait part que, théoriquement, d'ici la fin de l'année, chaque foyer de la Commune devrait être doté d'un bac jaune destiné au tri sélectif.

Le responsable des ordures ménagères de la 3CBO viendra présenter ce projet aux élus.

## **TOUR DE TABLE**

Madame DUMAINE fait un bref compte-rendu de la réunion du Syndicat de Secteur Scolaire à laquelle elle a assisté et indique que certains Maires se sont manifestés contre l'exclusion prononcée à l'encontre d'élèves qui ne portaient pas de masque. Elle précise que les membres de ce syndicat ont demandé aux Communes de bien veiller à l'élagage d'arbres sur les trajets des transports scolaires ainsi qu'à l'obligation de signalisation des arrêts de bus. Il a été précisé également que la carte de transport est uniquement valable pour un seul circuit.

Monsieur BOUHIER demande s'il serait possible d'organiser en interne un concours du village fleuri.

Monsieur THOMASSET fait part d'un problème de stagnation d'eau sur le parvis de la boulangerie. Ce problème sera étudié lors des futurs travaux d'aménagement de la place de l'église.

Il demande si tous les logements communaux sont loués. Il reste la maison individuelle de type 3 rue du Limousin dont les dernières retouches viennent d'être réalisées.

Monsieur FERRIER demande s'il serait possible d'installer un panneau « Voie sans issue » au hameau La Grand Cour.

Il signale les excès de vitesse réguliers des taxis Tony avec ou sans urgence. Un courrier sera adressé.

Monsieur AUTELLET relate un problème de pollution de la Cléry qui a eu lieu dernièrement et la lenteur administrative pour le constat et le signalement de ce phénomène.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30.